



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'E.P.C.C. DU
CHÂTEAU DE LA ROCHE GUYON

Séance du 15 septembre 2004

Objet : adoption de la décision modificative n°3

L'an deux mille quatre, le quinze septembre à neuf heures trente, s'est réuni au Conseil Général du Val d'Oise le conseil d'administration de l'E.P.C.C. dûment convoqué le 2 septembre 2004.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Conditions d'adoption : unanimité

Etaient présents :

Administrateurs

- *Président* : Raymond LAVAUD, vice-président du conseil général du Val d'Oise, président de la commission culture, loisirs, tourisme
- *Représentant de l'Etat* : Patrice PENNEL, Préfecture du Val d'Oise (DACI)
- *Représentant du Conseil général du Val d'Oise* : Robert DAVIOT, vice-président, conseiller général du canton de Domont
- *Représentant de la commune de La Roche Guyon* : Alain QUENNEVILLE, Maire
- *Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français* : Madame Dominique HERPIN-POULENAT
- *Propriétaire du château* : Guy-Antoine de La ROCHEFOUCAULD

Personnalités qualifiées

- *Personnalité désignée par l'Etat* : Michel TRON, architecte des bâtiments de France
- *Personnalité désignée par le Conseil général* : Bernard TOUBLANC, Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Ile de France Nord.

Représentants du personnel

- Olivier LOPES
- Vincent SUKHASEUM

Excusés :

- Christophe DURAND, conseiller général du canton de Corneilles en Parisis
- Alain LEIKINE, Conseiller général du canton d'Argenteuil ouest
- Jean-Pierre MULLER, Conseiller général du canton de Magny en Vexin
- Claude CHEVAUCHE, directeur général de l'hôtel Sofitel de Roissy CDG
- Guy PARIS, Vice-Président, Conseiller général du canton de Vigny
- Yolaine de La ROCHEFOUCAULD, propriétaire
- Gilles MACRE, Conseiller municipal de La Roche Guyon

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle
VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002
VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,
VU les statuts de l'EPCC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'adoption de la décision modificative n°3.

LE PRESIDENT DE L'EPCC

Raymond LAVAUD